

Objet : Marché de travaux – RESTAURATION EXTERIEURS DU BASTION DU DAUPHIN

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté n°157-20 en date du 08 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean Jacques ROUCH, Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó, portant sur les attributions déléguées dans le cadre de l'article L.5211-2 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique ;

VU les propositions reçues suite à la consultation en procédure adaptée réalisée le 02 DECEMBRE 2022 pour les Travaux de RESTAURATION EXTERIEURS DU BASTION DU DAUPHIN (AAPC publié dans sur le BOAMP, l'Indépendant et sur le profil acheteur AWS) ;

VU l'absence d'offre pour le lot 05 (procédure infructueuse), il a été décidé de mettre en œuvre une procédure de mise en concurrence sans publicité, en vertu de l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique. Trois candidats ont été consultés via le profil acheteur ;

VU l'analyse des offres et les négociations, réalisées conformément au règlement de la consultation ;

Considérant qu'il convient de notifier le marché ;

## DÉCIDE

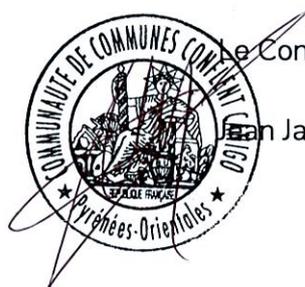
**Article 1 :** De confier les travaux, objets de la consultation ci-dessus mentionnée aux entreprises suivantes :

LOTS	DÉSIGNATION	ENTREPRISE	Montant € HT
LOT 01	ECHAFAUDAGES - MACONNERIE- PIERRE DE TAILLE	BOURDARIOS SAS – Service CORREA	870 000,36€
LOT 02	CHARPENTE - COUVERTURES	SELE	92 443,16€
LOT 03	MENUISERIES BOIS	EL MENER	15 300,00€
LOT 04	FERRONNERIES	SAS THERON – LES METIERS DU FER	26 185,70€
LOT 05	ELECTRICITE	DELESTRE	23 344,00€
TOTAL	**	**	1 027 273, 22€

**Article 2 :** Dit que les dépenses seront inscrites et imputées au budget de l'exercice correspondant.

**Article 3 :** Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 24/05/2023



Le Conseiller Communautaire délégué,

M. Jacques ROUCH.